

PROCÉDURES D'INSCRIPTION POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE MAÎTRES DE MONTREAL 2019

Le Secrétariat du IWF Maîtres a publié le processus d'inscription pour les championnats du monde maîtres 2019. Plusieurs de nos athlètes qui ont compétitionné aux championnats canadiens maîtres de l'an passé, aux championnats panaméricains maîtres et/ou aux championnats du monde maîtres de Barcelone vont être heureux de la période de qualification. De plus, notre remarquable augmentation de compétitions provinciales maîtres canadiennes (QC,NL,ON,MN,SK,AB,BC), vont aussi donner d'amples chances d'obtenir les exigences de qualification.

Dû à la croissance explosive de l'haltérophilie maître dans le monde, ce nouveau processus expérimental d'inscription a été initié. Travaillons ensemble pour en faire un succès. La patience est une vertu qui sera grandement appréciée pour chaque étape de ce processus.

Voici un résumé de comment le processus va se passer de la perspective de l'athlète. La version complète est disponible sur notre site web, section championnats du monde maîtres Montréal. Soyez avertis que la CMWFHC a établi ses propres dates limites. Les changements aux dates limites de la CMWFHC ou du Secrétariat du IWF Maîtres seront publiés dans cette section sur notre site web.

Pour ceux/celles intéressés(es) de calculer leur SMF SVP consulter la site web du IWF Maîtres sous la page "Calculators."

PHASE-UN (PAS DE FRAIS D'INSCRIPTION)

1er MAI, 2018: Commencement de la période de qualification. Les totaux effectués à partir de cette date peuvent être utilisés et tant que totaux de qualification, jusqu'à la fin des inscriptions. La règle des Maîtres de 15/10 kilogramme sera appliquée au **total d'inscription – et non au total de qualification** et sera strictement appliquée durant la compétition. SVP voir le livre de règlements du IWF Maîtres à la page 13 (disponible en anglais seulement). <http://cdnmastersweightlifting.org/wp-content/uploads/2018/11/2017-IWF-Masters-Rule-Book.pdf>

Les compétitions de qualification pour les athlètes qui sont membres de la CMWFHC **avant ces compétitions.**

- championnats canadiens maîtres d'haltérophilie 2018, championnats panaméricains maîtres 2018, championnats du monde maîtres 2018. (***Votre poids exact de compétition est requis dans le système de IWF-M pour aligner avec les nouvelles catégories de poids. Ceux-ci peuvent être trouvés sur la page résultat de notre site web et du site web du IWF Maîtres.***)
- compétitions provinciales maîtres 2019. Rappelez à votre Directeur de compétition d'envoyer les résultats officiels au Bureau du président national. Prenez note de votre poids exact pour l'inscription.

- championnats canadiens maîtres d'haltérophilie 2019. Cette compétition est très proche de la fin de la période de qualification et il n'y aura aucune garantie que ce Bureau pourra confirmer l'information de l'athlète à temps.
- les championnats canadiens et championnats provinciaux (i.e. séniors) qui sont tenus durant la période de qualification.
- championnats américains maîtres 2018.
- "American Open Series 1 2019" (Le festival des sports Arnold).

POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS CI-DESSUS SVP À NOTER:

*Les totaux de qualification pour les compétitions internationales 2019-2021 doivent avoir été obtenus lors d'une compétition sanctionnée par la CMWFHC. Les événements sanctionnés par le CMWFHC comprennent les championnats provinciaux maîtres, les championnats canadiens maîtres d'haltérophilie, la Coupe Canada maîtres, les championnats séniors canadiens ou provinciaux, ou tout autre événement sanctionné par la IWF-M. Les athlètes ne peuvent pas se qualifier lors de compétitions locales ou régionales. De plus, les athlètes désirant se qualifier doivent être membres en règle du CMWFHC et de leur fédération d'haltérophilie provinciale et/ou territoriale respective (ou de la CWFHC s'il n'en existe aucune) **avant le début de la compétition dans laquelle l'athlète veut se qualifier et pendant la période de qualification.***

1er FÉVRIER, 2019

DÉBUT DES INSCRIPTIONS

Les athlètes peuvent commencer à soumettre leur nom, total de qualification, adresse courriel, adresse postale, date de naissance exacte, poids exact, date et lieu de la compétition, autre information concernant la compétition de qualification et quelques détails médicaux mineurs **DANS LE SYSTÈME D'INSCRIPTION EN LIGNE DU IWF MAÎTRES. PAS DE FRAIS D'INSCRIPTION À CE MOMENT.**

11 MARS 2019 – 25 MARS 2019 HEURES DE BUREAU RÉDUITES DU BUREAU DE PRÉSIDENT NATIONAL CANADIEN.

19 AVRIL 2019 – FIN DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION POUR LES MEMBRES DE LA CMWFHC

Les membres qui soumettront des totaux de qualification après les championnats Canadiens maîtres le font à leurs propres risques. Vous êtes avisés de soumettre vos données d'inscription dans le système de IWF-M au plus tard le 19 avril 2019. Le Bureau du Président national ne peut garantir que ces totaux peuvent être entrés dans le système de IWF-M d'après leur date limite.

PHASE-UN (LES FRAIS D'INSCRIPTION SERONT ATTENDUS)

1 MAI 2019 – 3 MAI 2019 (approximativement)

Le Secrétariat du IWF Maîtres va réviser la liste classée d'inscriptions du système. Les participants autorisés en Phase-Un seront informés par courriel et autorisés à **continuer avec leur paiement**.

1 MAI 2019 – 10 MAI 2019

Les participants autorisés vont **PAYER LEURS FRAIS D'INSCRIPTION sur le site web du CMWFHC**. Votre nom ne sera pas inclus dans la liste de départ finale du IWF Maîtres si votre paiement n'a pas été fait.

PHASE-DEUX (LES FRAIS D'INSCRIPTION SERONT ATTENDUS)

14 MAI – 31 MAI 2019 PRÉPARATION DE LA PHASE-DEUX POUR LES PARTICIPANTS AUTORISÉS

Après que le système informatique calcule combien d'athlètes de Phase-Un n'ont pas payé leurs frais d'inscription, une nouvelle liste d'athlètes sera produite et recevra l'autorisation de s'inscrire et de payer leurs frais d'inscription. Ceux-ci sont les participants autorisés de la Phase-Deux. Les participants autorisés **PAIERONT LEURS FRAIS D'INSCRIPTION sur le site web du CMWFHC**. Votre nom ne sera pas inclus dans la liste de départ finale du IWF Maîtres si votre paiement n'a pas été fait.

LE BUREAU DU PRÉSIDENT NATIONAL APPRÉCIE VOTRE PATIENCE ET COMPRÉHENSION PENDANT QUE NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE SUR CETTE NOUVELLE PROCÉDURE D'INSCRIPTION.